

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 15 Subvention à l'association La Comédie Italienne (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association La Comédie Italienne, 17 rue de la Gaîté 75014 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du lundi 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association La Comédie Italienne, 17 rue de la Gaîté, 75014 Paris (Tiers D01654 ; SIMPA 57222 ; Dossier 2012_05616).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.